

LECTURE PUBLIQUE

**RAPPORTS ADDITIONNELS 1 à 5**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 novembre 2007, à l'espace culturel de Puéchabon, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme CAZOTTES Christine - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert – Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël – M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric  
Monsieur André SIDERIS donne pouvoir à Monsieur Jean Marcel JOVER  
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre GHIBAUT

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. CARCELLER Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVIEN Isabelle – M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** l'article 5211-17 du Code général des collectivités territoriales relatif à la procédure de transfert de compétence des communes membres à un EPCI,

**Vu** les délibérations des Conseils municipaux des communes membres,

**Sur** proposition du Président de la Communauté de communes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **de confirmer** la prise de compétence facultative: «soutien à la lecture publique et au multimédia définie » comme suit :
  - l'appui personnalisé et l'assistance aux équipes en place (personnel communal et bénévole)
  - le développement et le partage des collections
    - par une politique d'acquisition communautaire concernant les livres et autres supports
    - par l'organisation de la circulation des collections et documents sur l'ensemble des communes de la communauté.

- Le développement des animations :
    - par la création d'une politique culturelle autour du livre
    - par la mise en place d'une programmation annuelle
  - Le développement du multimédia :
    - par l'acquisition de supports spécialisés (DVD, CD audio...)
    - par la mise à disposition au public d'ordinateurs connectés à Internet dans chaque médiathèque, bibliothèque ou point lecture de la communauté. »
- **d'accepter** l'adhésion de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault au réseau de lecture publique de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture.
  - **d'autoriser** le Président à signer la Convention d'adhésion au réseau départemental de la lecture publique de la Direction Départementale du Livre et de la Lecture et toutes les pièces afférentes à cette affaire.
  - **d'autoriser** la Président à demander les financements relatifs au poste de bibliothécaire-coordonnateur intercommunal conformément au tableau ci-dessous :

	<i>Nombre de mois par an</i>	<i>Coût total</i>	<i>Département</i>	<i>Etat</i>	<i>Participation CCVH</i>
Année 1	2,5/12	6 231 €	1 594 €*	7 500€ **	- €
Année 2	12/12	31 137 €	7 650 €	12 000€	8 624€
Année 3	12/12	32 922 €	7 650 €	7 500€	17 772€
Année 4	9,5/12	27 557 €	6 056 €		21 501€

- **d'accepter** les termes de la Charte des Collections jointe en annexe
- **d'accepter** les termes de la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique jointe en annexe
- **d'autoriser** le Président à solliciter les Maires des communes membres de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour que soit adoptée par délibération des conseils municipaux la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique
- **d'autoriser** le Président à signer les Chartes cités ci-dessus

Transmission au Représentant de l'Etat  
 N° 109-2007 le  
 Publication le  
 Notification le  
 DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
 Gignac, le  
 Le Président de la Communauté de communes,  
 Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**